

Aux membres du Conseil général
1324 Premier

Premier, le 6 novembre 2017

Préavis municipal no 160 pour le Conseil du 7 décembre 2017 - Budget 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

Le projet de budget pour l'année 2018 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 novembre 2017.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

| | |
|--|----------------------|
| les charges sont estimées à | fr. 999'018.-- |
| les produits sont estimés à | fr. 955'147.-- |
| ce qui laisse apparaître un excédent de charges de | fr. 43'871.-- |

Lors de l'élaboration du budget, la Municipalité doit tenir compte de beaucoup d'éléments impératifs (facture sociale, péréquation, réforme policière, AVASAD, déficit ligne de bus, école, accueil des petits enfants, UAPE....) dont les montants sont importants et les concilier avec la nécessité d'entretenir le patrimoine communal et d'assurer le bon fonctionnement des services publics et autres prestations communales à la population.

II. Quelques remarques particulières

2 Finances

Chapitre 21 - Impôts

Une simulation faite sur la base d'un calcul fourni par l'ACI nous indique que les impôts des personnes physiques devraient subir une légère hausse par rapport au budget précédent, alors que les autres revenus et charges d'impôts sont stables.

Chapitre 22 - Service financier

Un emprunt à taux fixe arrivé à échéance le 12.10.17 de fr. 300'000.- a été remboursé avec les liquidités disponibles. Cela cumulé aux amortissements réguliers nous permet de diminuer d'1/3 les charges d'intérêts à longs termes. La balance entre la participation communale au fonds de péréquation (c. 22.352) et le retour de ce même fonds (c. 22.452 et suivants) reste positive pour notre commune. Mais n'oublions pas que ces chiffres sont calculés et budgétisés sur la base d'estimations. *Au moment des comptes, ce sont les résultats réels qui seront déterminants.*

Chapitre 23 - Service financier

Introduction d'un amortissement de fr. 5'000.- s/ 23.331 pour amortissement du crédit d'étude La Riaz (9141.41).

3 Domaines et bâtiments

Chapitre 321 – forêts

Déficit prévu de fr. 51'300.- entre charges et revenus. Rappelons que le déficit de ce poste est absorbé partiellement par les contributions du fonds de péréquation « forêts » (compte 22.452.3)

